

REGLEMENT DU DISPOSITIF DES BONS JEUNES

La municipalité a le plaisir de reconduire l'attribution des bons jeunes d'une valeur de **20 euros** pour la rentrée 2025/2026.

La procédure reste identique : aucun retrait en Mairie n'est nécessaire.

Principes généraux du BON JEUNES :

Le BON JEUNES est un dispositif mis en place par la commune de Fontenay-Trésigny.

Il a pour objectif de dynamiser les inscriptions dans les associations de la ville en aidant financièrement les familles qui inscrivent un ou plusieurs enfants à une association trésifontaine durant l'année scolaire.

A qui s'adresse-t-il ?

Le BON JEUNES est destiné aux jeunes **trésifontains** de **moins de 18 ans** (à l'inscription) dont l'un des deux parents ou tuteur légal est domicilié fiscalement à Fontenay-Trésigny et qui inscrivent leur(s) enfant(s) dans une association trésifontaine parmi les nombreuses associations de la ville.

⚠ Important : Le bon jeunes est individuel et nominatif, il n'est valable **qu'une seule fois** par enfant et par inscription pour l'année scolaire 2025/2026.

Où obtenir des informations ?

- Directement auprès des associations ou du service associations de la Mairie.

Quelle est sa valeur ?

- Le bon jeune a une valeur de **20€/enfant**.

Comment cela fonctionne ? **Le dispositif est allégé pour les familles**

- Le formulaire BONS JEUNES est rempli et signé par les familles directement lors de l'inscription auprès de l'association.
- L'association déduira automatiquement les 20€ du montant total de la cotisation.
- L'association déposera directement en Mairie le listing de ses inscriptions pour validation

avant le 11 décembre 2025

Comment les associations sont-elles remboursées par la Mairie ?

- Après vérification des retours d'inscriptions en Mairie, le remboursement sera effectué directement aux associations.

Précisions :

- La Mairie se réserve la possibilité de demander des justificatifs aux familles et/ou associations
- Le fait de bénéficier de ce dispositif entraîne pour les familles comme pour les associations la pleine et entière acceptation du présent règlement sans aucune réserve
- En cas de litige, seule la Mairie est à même de trancher.



FORMULAIRE BONS JEUNES

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), père, mère, tuteur de l'enfant
.....

Né(e) le habitant (e) à Fontenay-Trésigny
inscrit(e) à l'association

Atteste sur l'honneur ne pas avoir bénéficié de la réduction « Bon jeunes » d'un montant de 20€ au titre de la saison 2025/2026 de la part d'une autre association sportive pour cet enfant.

A Fontenay-Trésigny,

Signature

Le/...../2025

IMPORTANT : La Mairie respecte la législation en vigueur concernant la protection des données qui sont traitées de manière confidentielle, exclusivement dans le but de traiter les dossiers bons jeunes et d'adresser aux personnes concernées des informations d'intérêt public en matière de pratique sportive et culturelle.



Mairie de Fontenay-Trésigny

26, avenue du Général de Gaulle
77610 Fontenay-Trésigny
Service associations
Téléphone : 01.64.25.06.17

Suivez toutes les actualités de notre commune sur les réseaux :



Site officiel de la ville : www.fontenay-tresigny.fr